

Avis de Course

COUPE DE LA FORET D'ORIENT CHAMPIONNAT MANCHE – EST CHAMPIONNAT GRAND EST

Régionale LASER ILCA
04 et 05 mai 2024

ASPTT Troyes voile
Grade 5A



La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire.
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 Le règlement du classement national des coureurs AFLI et le règlement du championnat DE Manche Est AFLI.
- 1.5 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s. ou accompagnateurs-trices. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur-trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69."
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITÉ

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe **ILCA 7, 6 et 4.**
- 3.2 **Les bateaux doivent obligatoirement se préinscrire sur le site de l'AFLI**

[Pré-inscription à la régata Régata Manche Est et Grand Est \(francelaser.org\)](http://francelaser.org)

- 3.3 Les bateaux admissibles DOIVENT se préinscrire par courrier postal ou email au plus tard **le 27 avril 2024** à l'adresse suivante : Pré-inscription à la régata Coupe de la forêt d'Orient (francelaser.org) **ASPTT Troyes voile** Eric LE MORVAN 19 rue Morot 10450 Bréviandes Tel : 06,13,89,49,77 e-mail : aspttvoile10@gmail.com
Majoration de 20 euros pour les inscriptions passées la date du 27 avril 2024.
Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - la carte Eur ILCA 2024 reçue après adhésion à l'AFLI sur sa boîte email. Si non inscrit à l'AFLI, se rendre sur : <http://www.francelaser.org/Nouveau/index.htm>
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité 2024
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - L'attestation d'appartenance à la classe ILCA 2024
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 million d'Euros.
 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS À PAYER

Les droits d'inscription requis sont les suivants :

- **35 euros** par bateau.
- **Plus 20 €** par bateau si préinscription faite après le 27 avril 2024
- Paiement par virement bancaire : **IBAN: FR4220041010020351405M02371 BIC : PSSTRPPCHA**

5. PROGRAMME :

5.1 Confirmation d'inscription : Samedi 04 mai 2024 de 9h30 à 12h00 au Club House du **club de l'ASPTT Troyes voile**

5.2 Contrôle : Adhésion AFLI 2024

5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 04 Mai 2024	14 h 30	ILCA 7, 6 et 4
Dimanche 05 Mai 2024	10 h 00	ILCA 7,6 ET 4

Dimanche 05 mai 2024 : Dernier signal d'avertissement : **15 h 30** .

6. **JAUGE** : Non utilisé

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles en ligne sur: <https://troyes.asptt.com/activity/voile/> ou par email sur demande.

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours à effectuer sont de types construits.

8.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

9. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pas modification de la règle 44.1

10. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2.

Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A des RCV.

(a) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des coupes ou prix seront distribuées aux premiers des différentes séries :

13. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

15. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

POUR LE REPAS DES COUREURS :

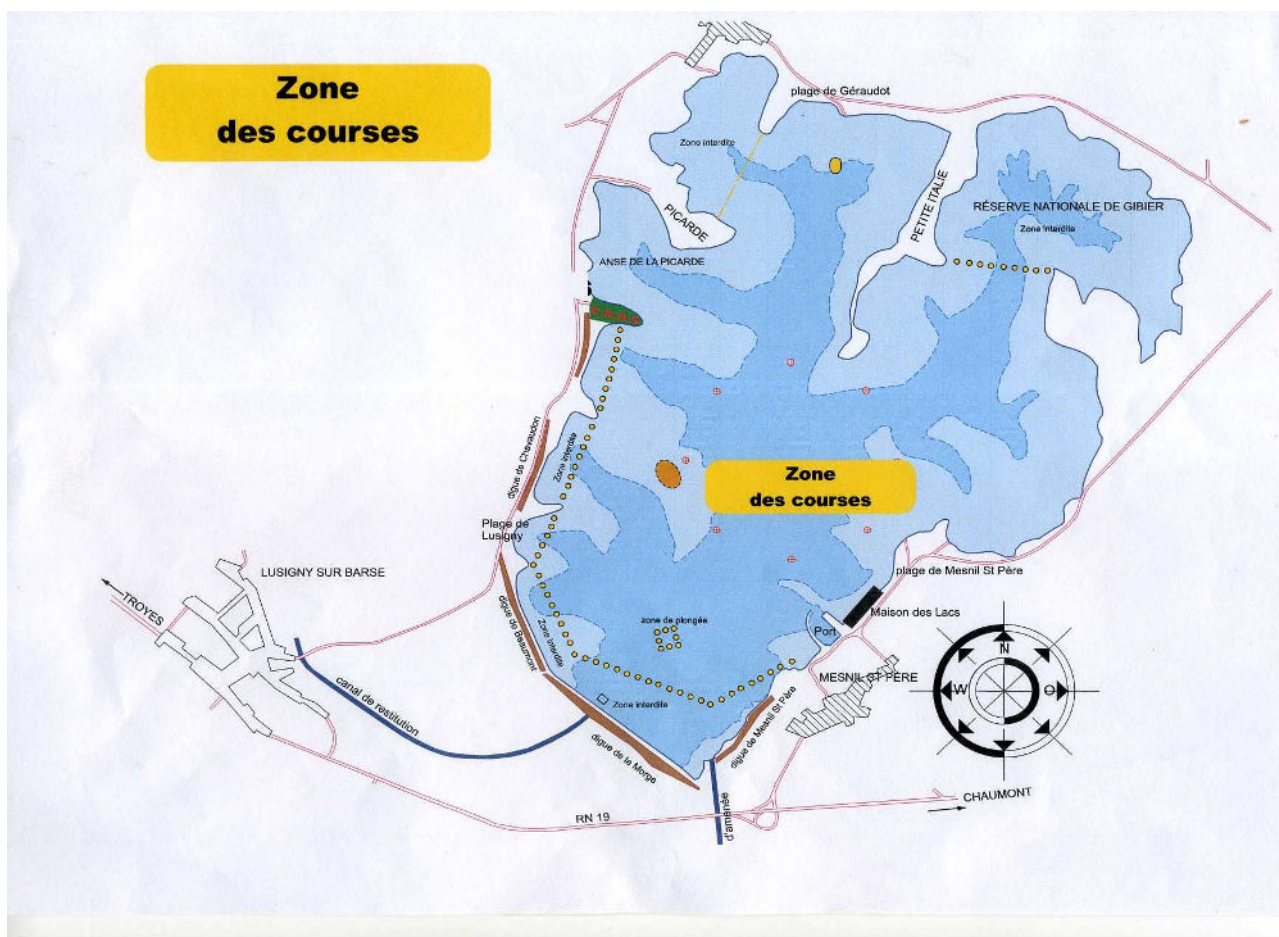
Le samedi soir à 20 h, nous vous proposons une formule repas chaud à 25€:

Entée, plat principal, dessert + café (boisson en option)

Merci de nous confirmer la réservation pour le 20 avril 2024 et nous vous recontacterons pour vous

donner le détail du menu.

Nous nous réservons le droit d'annuler si le nombre de réservation est trop bas.



Département de l'Aube





